

# Master LEA – Management de Projets Internationaux et Interculturels

2<sup>e</sup> année

## Parcours DMRH - SDOI

### Rapport d'alternance

Année Universitaire 2025-2026

L' étudiant·e en alternance doit, au terme de sa formation et en plus du mémoire, rédiger un rapport d'alternance intégrant la présentation de son projet à rendre à rendre **8 jours avant la soutenance**, avec comme date butoir le 17 septembre pour une soutenance le 25 septembre.

Ce rapport, à déposer sur la plateforme Studéa, est évalué au titre de l'UE 4.1 « E.C. 1 - Alternance ».

Il doit conduire l' étudiant·e à réaliser une analyse approfondie :

- ❖ du déroulement de la période d'alternance (missions, réalisations, résultats obtenus, difficultés éventuelles)
- ❖ de son adaptation à son environnement professionnel et de sa contribution au fonctionnement du service d'accueil (intégration à l'équipe, prise d'initiatives, propositions d'évolution des missions...)
- ❖ des compétences acquises, consolidées et mobilisées au cours de la période, notamment en termes d'ingénierie de projet.

Il doit également lui permettre de formuler d'éventuelles propositions d'amélioration du dispositif pédagogique et doit éclairer le projet professionnel de l' étudiant·e à l'issue du master.

Le rapport devra comporter au minimum 25 pages hors annexes et sa forme devra respecter strictement le cahier des charges du mémoire de M2 (cf. document « Consignes Mémoire M2 » mis à votre disposition dans le cadre du cours Accompagnement à la recherche).

Le rapport d'alternance et le mémoire sont soutenus lors de la même séance de 2 heures en présence d'un jury composé du tuteur en entreprise, du tuteur universitaire et du directeur de mémoire (si différent du tuteur universitaire). Cette séance se déroulera obligatoirement avant le 25 septembre de la manière suivante :

- Rapport d'alternance : Présentation par l'étudiant (10 minutes) + échanges avec les membres du jury
- Mémoire : Présentation par l'étudiant (20 minutes) + échanges avec les membres du jury

Une fois que votre directeur/directrice de mémoire autorise la soutenance, l'étudiant·e est tenu·e de consulter les membres du jury afin de convenir d'une date, puis de réserver une salle de soutenance en écrivant à [master.lcc@uca.fr](mailto:master.lcc@uca.fr).